

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Roselyne **DAMINATO**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

SECRETARE DE SEANCE : Martine **VALENZANO**

1. Approbation du compte rendu du 2/2/2016 et du 15/3/2016

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. TVA lotissement « La Maladière »

Par décision du conseil municipal le prix des parcelles avait été fixé à 75€ HT le m² soit 90€ TTC. La TVA ne s'applique que sur la marge (prix achat/ vente). De ce fait, il a fallu faire une recherche sur le prix initial d'achat de chaque terrain et un nouveau prix doit être fixé par le conseil municipal lot par lot. Il varie entre 75,063 € et 75,050€.

Vote : unanimité

3. Ligne de trésorerie et crédit relais

Pour information : besoin de trésorerie de 200 000€. Le crédit agricole des Alpes a été retenu parmi 3 propositions.

Pour le crédit relais de 250 000€ : la banque retenue parmi les 3 est la caisse d'épargne Rhône-Alpes.

4. Décisions budgétaires modificatives :

a) Décision modificative n°1, budget principal

Le montant du remboursement en capital de la dette a été surévalué lors de la préparation du budget primitif ; il est donc nécessaire de modifier les prévisions :

Dépenses investissement :

- 104 000€ au chapitre 16(remboursement capital)

+ 33 300€ au chapitre 020 (dépenses imprévues)

Recettes investissement :

-70 700€ au 021 (virement de la section de fonctionnement)

Dépenses de fonctionnement :

-70 700€ au 023 (virement à la section d'investissement)

+ 55 000€ au 022 (dépenses imprévues)

+ 9 000€ au chapitre 011(charges à caractère général)

+6 700€ au chapitre 012 (charges personnel)

Vote à l'unanimité

b) Décision modificative n°1, budget du lotissement de la Maladière

Il faut faire apparaître le crédit relais dans les recettes d'investissement.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : -297 366.87€

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : -297 366.87€

Dépenses d'investissement.

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : -297 366.87€

Chapitre 16 (emprunts en euros) : 250 000€

Recettes d'investissement:

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : -297 366.87€

Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : 250 000€

Vote à l'unanimité

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

5. Subventions aux associations

M. le maire explique que Daniel Gros avec l'association « Atelier théâtre de St-Julien-Montdenis » a prévu une manifestation sur plusieurs soirées avec de belles « têtes » d'affiche à St-Julien-Montdenis. L'association demande 1 000€ pour la programmation de cette manifestation.

Etant donné que l'association « Atelier théâtre de St-Julien-Montdenis » a son siège à St-Julien-Montdenis, la demande de cette association est rajoutée à la liste existante des associations pouvant bénéficier d'une aide de notre commune.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité (1 abstention) vote les subventions 2016 (selon le tableau) et la subvention de 1 000€ à l'association Atelier théâtre de St-Julien-Montdenis.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2016
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €
ASM	4 000,00 €
ASM ECOLE BASKET	5 134,50 €
AMICALE LAIQUE	4 717,00 €
SKI ET MONTAGNE	900,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	265,00 €
BOULE ARDOISIÈRE	- €
PIED A L'ETRIER	1 630,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 417,00 €
TIRELIRES DES ECOLES	2 042,00 €
TIRELIRES DES ECOLES (carnaval)	1 000,00 €
ECHO ARDOISIER	6 656,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	19 448,00 €
CLUB DU JEUDI	901,00 €
ACTIVITES MANUELLES	265,00 €
VIE SAINE	371,00 €
SERPOLIERE	- €
CHAPELLE DE GRENIS	- €
FNACA	371,00 €
A. C. UNION FEDERALE	780,00 €
ACCA ST HUBERT	- €
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	185,00 €
CLUB SPORT KARELLIS	1 000,00 €
BADM'IN TOWN	- €
FOOTBALL CLUB	4 200,00 €
ECOLE DE FOOT	896,50 €
IRRIGATION RIVE DROITE ST JULIEN	- €
IRRIGATION LE CLARET	- €
HISTOIRE D'EAU	- €
L'EAU DU NAVET	- €
LES AMIS DE TOURMENTIER	- €
ST JULIEN EVENEMENT (fonctionnement)	- €
ST JULIEN EVENEMENT	3 950,00 €
BLEUETS DE MAURIENNE	259,00 €
CAM RUGBY	92,50 €
JUDO	185,00 €
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	74,00 €
UAM	166,50 €
LA PISTE EN HERBE	166,50 €
MAURIENNE ESCALADE	148,00 €
NOTRE VILLAGE	- €
PATAQUES	300,00 €
TENNIS CLUB	265,00 €
LTF	- €
LA MARELLE SANS FRONTIERES	- €
CINECLUB LES SAFRANIERS	- €
ST-JULIEN VISAGE DE SOLDATS	- €
TOTAL	66 785,50 €

6. Aide financière exceptionnelle dans le cadre du championnat de France de boxe :

Un jeune domicilié à St-Julien-Montdenis est qualifié pour le championnat de France qui se déroule à la Réunion dans 5 jours.

La famille demande une aide financière afin qu'il puisse se rendre avec un adulte accompagnant :

Coût total = 2600€ pour les 2 personnes (le jeune et l'accompagnant)

La fédération de boxe finance à hauteur de 750€

Ce jeune étant un basketteur, des collègues de l'ASM se sont cotisés pour 1020€

Don d'un particulier = 150€. Les parents disent pouvoir financer à concurrence de 300€. Il reste donc 380€ non pris en charge.

Un débat s'instaure sur l'opportunité d'une prise en charge par la commune même si tout le monde est d'accord pour encourager et féliciter ce sportif.

Plusieurs conseillers (M. Valenzano, E. Boch, G. Modesto, J. Varezano, J. Chomaz) demandent :

- pourquoi l'association de boxe ne finance rien et s'il n'était pas possible d'effectuer des activités permettant de gagner un peu d'argent (vente gâteaux ou autre ?).

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

- y a t'il eu une demande financière auprès de la commune de St-Jean-de Maurienne du fait que l'association de boxe est St-Jeannaise ?
 - pourquoi ce dossier n'est pas passé pas en CCAS et l'aide serait étudié selon les ressources de la famille ?
 - ce n'est pas la 1^{ère} fois qu'un sportif est qualifié pour un championnat important sans que la commune n'aide financièrement (problème d'équité).
- Proposition de M. le maire 400€
Vote = contre 3 ; abstention 4 ; pour 12

7. Vente commune/ madame et monsieur Montanari Alfred

La vente d'un terrain communal à madame et monsieur Montanari a déjà été voté lors d'un conseil = 114m² au prix de 10 € le m². Après intervention du géomètre le N° de la parcelle est défini et devient la parcelle n° 3277.
Vote = contre 1 ; pour 18

8. Vente commune/ Patrick Collombet

Il s'agit du bâtiment appartenant à la commune, local salle des fêtes rue du bourg.
M. le maire présente le projet avec un diaporama présentant les plans du bâtiment actuel et le futur local.

Projet = baisser le bâtiment d'un étage en démolissant les salles du haut tout en gardant le local du bas avec les arcades (cachet architectural), et démolition de la partie montée d'escalier. La charpente est conservée mais la couverture serait refaite car actuellement en mauvais état.

Il y a un double intérêt :

Pour la commune : elle garde son local dans le bourg avec une toiture refaite et permet un passage facilité pour l'accès aux parcelles de terrain à l'arrière de ce local qui pourraient être alors construites

Pour M. Collombet : donner de la lumière à ses bâtiments proches, faciliter l'accès des logements actuels (entrée très étroite) et valoriser ses parcelles de terrain à l'arrière qui pourront être construites.

Le montant des travaux seraient pris en charge par l'acheteur, M. Collombet et correspond au prix de vente de la parcelle démolie soit 6 060€.

J. Varezano demande si la toiture est prévue en ardoise ou en tôle et si l'isolation sera faite.

M. le maire répond que ce sera des tôles et l'isolation n'est pas prévue.

Bernard Mille souhaite que l'isolation puisse être faite car ce sera de toute façon une dépense à envisager.

E. Boch demande comment il est possible de pouvoir faire de tels travaux pour une si modique somme, est ce que cela ne va pas poser de problème juridique.

M le maire précise que le montant des travaux a été fixé sur devis par une entreprise de bâtiment Martoia.

B. Mille demande s'il y a eu un appel d'offre. Réponse de M. le maire : « pas d'obligation pour des sommes de ce montant ».

Vote = contre : 1 ; abstention : 2 ; pour : 16

9. Vente commune/ Raphaël Massa

Un vote a déjà été fait pour cette vente de 69 m² au prix de 10€ le m² mais le N° de la parcelle est défini par le passage du géomètre : il s'agit donc de la parcelle N° 3279

Vote : contre 1 ; pour 18

10. Convention conseil départemental/commune pour une partie de la RD 79 en agglomération :

suite à l'aménagement du rond point fait par des bénévoles pour promouvoir les carrières d'ardoises à l'entrée de St-Julien-Montdenis.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Les différentes parties concernées sont la commune, Cœur de Maurienne et le conseil départemental.

Ce rond point est actuellement entretenu par département et pour pouvoir faire les travaux il est demandé à la commune de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération en aval.

Des conventions entre les 3 parties doivent être signées pour définir les attributions de chacun pour l'entretien, le déneigement etc...

En ce qui concerne la commune de Saint-Julien-Montdenis les accords nous semblent corrects mais le vote est reporté dans l'attente du vote du conseil départemental.

11. Convention TELT/EDF/commune concernant la revalorisation de Babylone

Rappel : Le site (sol) est propriété d'EDF et le remblai est déposé par TELT.

En 2008, 10 000€ ont été accordés par TELT pour permettre l'installation d'aménagement de loisirs (somme perçue lorsque l'on fera les travaux)

En 2009 : début de dépôt des matériaux par TELT

En 2012 : avenant. Une contribution financière de 95 000€ est accordée par TELT pour que la commune amène l'eau sur le site= mesures compensatoires.

Le projet d'aménagement se fera en 2 phases : 1- la conception

2-la réalisation sous maîtrise d'ouvrage

de la commune ;

Pour se faire : -EDF rajoute la somme de 12 500€ HT

-TELT rajoute la somme de 25 550€ HT

M. le maire demande l'autorisation pour signature de cette convention

Vote : pour à l'unanimité

12. Achat commune/ Zygmunt Chwalkowski

Maison centre bourg.

La commune a déjà acheté la parcelle 803 dans le but de démolir le bâtiment menaçant ruine qui s'y trouve.

Pour effectuer la démolition dans de bonnes conditions, il serait préférable d'acquérir également la parcelle 1457(8m²) et le lot 3 de la parcelle 1456 (20m²). Les lots 1 et 2 appartiennent à Madame Richard.

Proposition :

Un acte complémentaire d'achat à M. Z. Chwalkowski pour la parcelle 1457 et le lot 3 de la parcelle 1456 est proposé.

Vote pour à l'unanimité.

Un accord sera recherché avec madame Richard pour la démolition de la partie du bâtiment édifiée sur la parcelle n°1456.

13. Mandatement au centre de gestion pour souscription contrat assurance groupe couverture risque statutaire.

Les collectivités locales doivent s'assurer pour la protection sociale des personnels à la CNRACL travaillant plus de 28H / semaine.

En 2016 le centre de gestion se propose de consulter de façon groupée auprès des assurances pour toutes les communes qui en font la demande et propose une souscription commune avec un contrat d'assurance groupe pensant que la mutualisation pourrait être intéressante financièrement pour les adhérents.

Proposition mandater le CDG pour cette consultation

Vote : pour à l'unanimité

14. Création et suppression de postes pour avancement de grade

Proposition

1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe est supprimé et 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe est créé.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2016

2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe sont supprimés et 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe sont créés.

Vote pour à l'unanimité

15. Comptes-rendus de réunions

- Commission des travaux : Franck Lefèvre.

Les points abordés sont

- réfléchir sur le réaménagement du bourg ;
- la visite des services techniques a été reportée ;

Martine Valenzano rappelle qu'il ne faut pas oublier d'intégrer rapidement la population volontaire pour travailler sur le réaménagement du Bourg comme nous l'avions dit en début de mandat. Franck Lefèvre approuve.

- Le 6/4/2016 réunion du SIA

Vote du budget

Bilan d'exploitation

- Information de M. le maire : dans ce mandat, nous souhaitons arriver à ce que la commune ne consomme plus d'énergie fossile pour le chauffage de ses bâtiments publics. Le projet est de créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois qui alimenterait les écoles maternelle et élémentaires, les appartements qui s'y trouvent, la micro chèche, la salle croix Blanche et le boulodrome. Le coût de ce projet est estimé à 380 000€.

Il existe un fonds de soutien à l'investissement local d'état pour 2016, et 25% de subvention seraient possible. M. Tournabien va remettre à jour le projet et travailler sur ce dossier pour étudier si l'opération peut être mise en œuvre.

Une demande de fonds de concours à la communauté de communes Cœur de Maurienne est également envisagée.

16. Questions diverses

Mme Georgette Modesto demande quelles sont les modalités de fonctionnement du ramassage des encombrants sur la commune.

Réponse de M. le maire : les dates fixes ont été supprimées, et les ramassages se font suivant les demandes après inscriptions en mairie. Cela permet de ramasser les «vrais encombrants » sans se substituer à la déchèterie. Le service reste du ressort de la mairie.

Définition d'un encombrant = ce qui ne tient pas dans un coffre de VL.

Mme Josiane Chomaz informe qu'il y a une pièce de théâtre demain soir, spectacle musique...

Séance levée à 21H30.